

foi, que l'ex-ministre de la Justice (M. La-pointe) lui avait dit que l'opposition s'attendait à achever l'examen du bill en comité hier et à procéder à la troisième lecture aujourd'hui. Les paroles du premier ministre sont là pour prouver que c'était ce qu'il avait compris de son entretien avec l'ex-ministre de la Justice. Celui-ci a expliqué depuis, ce que le premier ministre sait mieux que personne, qu'aucun membre de ce côté-ci (*la gauche*) ne peut empêcher entièrement la discussion en comité général. Pour la plupart, nous espérons pouvoir terminer la discussion en comité hier, et passer à la troisième lecture cet après-midi. Cependant, les membres de l'opposition ne pouvant obtenir les renseignements qu'ils désiraient, la discussion s'est prolongée plus qu'il n'en eût été autrement. C'est pourquoi le débat ne s'est pas terminé hier. Malgré tout cela, en dépit du fait que le hansard d'hier reproduit l'intention de l'opposition exprimée par l'ex-ministre de la Justice au premier ministre lui-même, hier soir, avant que celui-ci eût annoncé son intention d'appliquer la clôture, il nous arrive aujourd'hui dès l'ouverture de la séance du comité et applique la clôture aux trois articles du bill, bien que nous n'ayons pas encore adopté même le premier article. Je cite à l'appui de mes paroles le hansard d'hier, page 1690 (v.a.):

Le président suppléant (M. Hanson) (York-Sunbury): L'honorable député connaît le règlement et je lui demanderais de l'observer. Nous en sommes à l'article premier du bill.

Comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le président, l'article 1er du bill est le seul que nous ayons discuté. Cependant, par l'action la plus arbitraire et la plus coercitive qu'un gouvernement puisse exercer, on nous empêche non seulement de discuter plus longuement l'article 1er du bill, mais même d'aborder la discussion des articles 2 et 3.

Puis-je appeler l'attention de la Chambre sur un fait: depuis le début de cette législature, la Chambre n'a pas eu beaucoup d'occasions de discuter la question du chômage et de l'aide à l'agriculture. Nous n'avons guère pu le faire à la session spéciale et, à la dernière session, ce n'est qu'à la fin, dans les derniers jours de juillet que le Gouvernement a présenté son projet relatif au chômage. Il n'était plus temps de discuter ce sujet. Pour la première fois cette année, nous avons eu véritablement l'occasion de discuter tous les aspects de cette importante question.

Sur quoi devrait porter la discussion à désirer? Tout d'abord, la droite avoue qu'on a pris plus de 140 millions de dollars dans le trésor pour les secours aux chômeurs et aux cultivateurs.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

L'hon. M. STEVENS: Pas du tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je devrais dire, y compris les déboursés des provinces.

L'hon. M. STEVENS: Et des municipalités.

L'hon. M. MANION: Et des chemins de fer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'explique clairement. Les secours aux chômeurs et aux cultivateurs, demandés aux impôts versés par les contribuables sous une forme ou l'autre, ont atteint un total de plus de 140 millions de dollars.

L'hon. M. STEVENS: C'est inexact.

L'hon. M. MANION: L'argent dépensé par les voies ferrées ne provenait pas des impôts.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voudrais bien savoir d'où il vient?

L'hon. M. MANION: Le Pacifique-Canadien a dépensé des sommes rondelettes qui ne provenaient pas des impôts, en tous cas. Celles qu'a déboursées le National-Canadien venaient peut-être de là, mais pas celles du Pacifique-Canadien.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'argumenterai pas au sujet de quelques chiffres pris par-ci par-là. Personne ne saurait nier que, depuis son arrivée au pouvoir, le Gouvernement a plus dépensé pour les secours de chômage qu'il n'en fallait pour acquitter les frais entiers de l'administration du pays pendant une année quelconque du régime de sir Wilfrid Laurier ou pendant deux ans de celui de sir John A. Macdonald. Cette comparaison donne une idée de la façon dont on a dépensé à cette fin l'argent perçu des contribuables.

Nous, de la gauche, conscients de nos devoirs, avons tâché de découvrir comment on a effectué ces déboursés. Comme ces derniers ne sont qu'un préliminaire à d'autres dépenses, nous avons essayé de trouver quelles méthodes régiront les agissements du Gouvernement à l'avenir. Je prétends qu'on ne devrait pas arrêter, par le moyen de la clôture, après à peine une journée et demie, la discussion d'une affaire aussi colossale et d'une importance si vitale pour les contribuables. Aucun gouvernement britannique n'a jamais agi d'une telle façon dans une question relative aux impôts.

Je n'ajoute rien pour l'heure, monsieur le président, sauf pour noter qu'il n'y aurait que simulacre de notre part à chercher à user des bribes de droits que la clôture nous laisse pour demander, chacun, une seule question aux ministres, sans avoir l'assurance qu'il nous serait répondu. Dans les circonstances, mieux vaut